

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Délibération n° CA-2022-04**

**Portant approbation du compte administratif 2021**

---

Date de convocation : 7 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Magloire SIOPATHIS, Vice-président de l'Agence technique départementale de l'Yonne.

Le président de l'ATD Jérôme DELAVault étant excusé.

**Collège des Conseillers Départementaux**

**Présents**

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

**Excusés**

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

**Collège des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale**

**Présents**

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;



## Excusés

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
  - Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
  - M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
  - M. Alain DE CUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
  - M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
  - M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
  - M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;
  - M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey.
- 

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-17 du 17 décembre 2021, portant délégation de signature du président au vice-président de l'ATD, Magloire SIOPATHIS ;

**Vu** le budget primitif 2021 voté le 02 avril 2021 par délibération n° CA-2021-01 ;

**Vu** le compte administratif 2021 ;

**Considérant** la stricte conformité des éléments du compte administratif avec ceux du compte de gestion préparé et transmis par le comptable public, hors l'état des restes à réaliser en recettes constaté par l'ordonnateur pour un montant de 838 500,41 € ;

**Considérant** l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

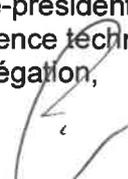
**Considérant** que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint ;

Sur proposition du président de séance,

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif au titre de l'année 2021 qui présente des dépenses égales à 685 425,85 € et des recettes égales à 1 731 559,45 € avec une réalisation de l'exercice, sans les reports et les restes à réaliser, égale à 685 425,85 € en dépenses et à 842 720,68 € en recettes.**

15 AVR. 2022

Le Vice-président  
de l'Agence technique départementale,  
par délégation,

  
Magloire SIOPATHIS

- Transmis au représentant de l'État le : ..... 22 AVR. 2022 .....

- Notifié aux intéressés le : ..... 25 AVR. 2022 .....

## Le compte administratif de l'exercice 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 685 425,85	G 842 720,68
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 50 338,36
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 685 425,85	= G+H+I+J 893 059,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K 838 500,41
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L 838 500,41
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 685 425,85	= G+I+K 1 731 559,45
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 685 425,85	= G+H+I+J+K+L 1 731 559,45

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K 838 500,41
70	Produits des services, domaine et ventes d		838 500,41
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L



